



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur Alexandre LESTI** demeurant **rue des Beusses 2 à 5360 Hamois**.

Le bien concerné est situé **rue des Beusses, 2 à 5360 Hamois** et cadastré **1e division, HAMOIS, section E n° 202H3**.

Le projet consiste en la **construction d'un garage** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement THOMAS & PIRON autorisé le 03 février 2009 (lot n° 2) :
  - Implantation de la construction en dehors de la zone de bâtisse prévue au plan du lotissement ;
  - Présence d'une toiture plate ;
  - Matériau de parement secondaire non conforme (brique de parement de ton brun).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 avril 2021 au 10 mai 2021 au Collège communal, soit:**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 19 avril 2021.